



PRÉFET DU CANTAL

**Direction Départementale des
Territoires du CANTAL**

Aurillac, le 1er juillet 2020

Service de l'Economie Agricole

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.27.66.66

Dossier n° : AE 20.0109

Demandeur : GAEC BAC LAURENT

Date d'enregistrement de la demande : 26/06/2020

Date limite de candidature : 10/08/2020

➔ Si à l'issue du délai de quatre mois fixé à partir du 24 juin 2020 de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 24 octobre 2020.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
LAURIE	7,12	BOUDON Didier	Section A 948,950, Section B 537,540,645,667,722,735,753,797, 798,829,838,840,843,
LAURIE	18,44	BAC Roger	Section A 740,741,772,777,781,940,941,943,947,949,951, Section B 518,533,534,641,648,720,725,748,762,763,781, 787,789,791,800,806j,806k,808, 813,815,822,839,841,842,
LAURIE	12,70	Mairie de LAURIE	Section A 737, Section B 638,665,723, 751,758,764,792,810,837,
MASSIAC	16,21	FILIOL J-Luc et Didier	Section ZB 19, Section ZC 9,28, section D 392,
MASSIAC	4,96	Mairie de MASSIAC	Section ZB 5,25, Section ZC 35
MASSIAC	3,42	OURSIRE J-François	Section ZH 24
MASSIAC	8,15	JULIEN Philippe	Section ZI 5,13,14,
MASSIAC	31,26	LAURENT Léon et M-Therese	Section ZB 6j,6k,7j,7k,20j,20k,21 Section ZC 3jklm,4,12jk,13jklmn 33jklmno,48jk,55,61,62jk,63jkl,

			102,105,107,123,141,230,241,257
MASSIAC	33,73	ALBARET Roger	Section b182, Section ZB 2,23,26,32,41,Section ZC 1 15,39,4751,
MOLOMPIZE	1,23	ALBARET Roger	ZC13,14,15

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée. Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière